

COMPTE RENDU  
CSS CAPISCOL du 4 décembre 2017

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Sous-préfecture de Béziers	Laure DEROO	Secrétaire Générale	Présente
Sous-Préfecture de Béziers	Martine PASQUET	Chef de bureau des collectivités et actions territoriales	Présente
Sous-Préfecture de Béziers	Samuel DUTHOIT	Adjoint chef de bureau des collectivités et actions territoriales	Présent
Sous-Préfecture de Béziers	Catherine FERNANDEZ	Adjoint administratif en charge de l'Intercommunalité et de l'Environnement	Présente
ARS DT 34	Jérôme DUBREIL		Présent
DREAL Unité Départementale Hérault	Hervé LABELLE	Chef de l'Unité Départementale de l'Hérault	Présent
DREAL Unité Départementale Hérault	Stéphanie METGE	Inspectrice de l'Environnement	Présente
CSP Béziers	Stéphane GUMIEL	Adjoint au chef de centre	Présent
SDIS 34	Jean-Michel AVARGUEZ	Chef de service prévisions/opérations de groupement territorial ouest	Présent
collège collectivités			
collège riverains			
Comité de quartier Béziers Devèze Méditerranée	Jean-Paul FLUTRE		Présent
Quartier Montimaran	Emilie FORT	Président	Présente
Comité biterrois du Mouvement National de	Robert CLAVIJO	Président	Présent

Lutte pour l'Environnement (MNLE)			
Organisme de Médiation Environnement Santé et Consommation (OMESC)	Jean-Pierre GALTIER	Président	Présent
Association des Acteurs Economiques Biterrois (AEB)	Christophe MATEU	Président	Présent
collège exploitants			
SBM Formulation	Cyril VAN CANEGHEM	Directeur	Présent
SBM Formulation	Stéphanie DOMENS	Responsable QHSE	Présente
Gazechim	Eric POUJOL	Responsable sécurité environnement	Présent
Gazechim	Jérôme HUON		Présent
Entrepôts Consorts Minguez (ECM)	Jean MINGUEZ	Gérant	Présent
Collège salariés			
SBM Formulation	Olivier DOMINGO	Secrétaire du CHSCT	Présent

#### ORDRE DU JOUR :

- 1) Présentation des bilans d'activité
- 2) Bilan d'activité de l'inspection
- 3) Point PPRT
- 4) Espace de discussion

*La séance est ouverte à 14 heures 05.*

#### **1) Présentation des bilans d'activité**

##### SBM Formulation

M. VAN CANEGHEM expose le bilan 2016/2017 (faits marquants, incidents et accidents, actions d'amélioration réalisées en matière d'environnement et de sécurité, bilan du SGS, plan d'actions HSE 2017/2018).

M. CLAVIJO regrette de n'avoir pas reçu en amont de la réunion les documents des présentations, afin d'en prendre connaissance.

M. VAN CANEGHEM répond qu'il a envoyé il y a une semaine les documents à M. GALTIER, à sa demande. Il pourra envoyer les mêmes documents à M. CLAVIJO par e-mail. Il souligne qu'il n'y a nulle résistance de sa part à communiquer ces informations.

Mme METGE prend note de cette demande pour la prochaine réunion et invite les participants à lui communiquer en avance leurs documents afin qu'elle s'en fasse le relais.

En réponse à une question de M. CLAVIJO, M. VAN CANEGHEM affirme que l'installation ne rejette aucune eau résiduelle ; que le site et les ateliers sont sous rétention ; que les eaux récupérées en atelier sont mises en cubitainers et brûlées en centres d'incinération agréés. Les éventuelles fuites en extérieur proviennent de cubis de 800 ou 1000 litres dans lesquelles les eaux sont transportées et non de volumes plus importants. L'absorbant mis sous cette eau est ensuite détruit par des sociétés agréées de traitement de déchets industriels, essentiellement la Solamat.

Mme DOMENS précise que SBM fait appel à plusieurs centres, le plus proche à Frontignan (Scori), d'autres sur l'étang de Berre (Solamat). Depuis peu est testée une filière de traitement biologique afin d'éviter l'incinération des eaux.

#### Gazechim

M. POUJOL présente les actions réalisées en 2016 pour la prévention des risques, le bilan SGS 2016, et liste les objectifs de réduction des risques pour 2017.

En réponse à une question de M. GALTIER, M. POUJOL répond que GAZECHIM a une convention de rejet avec l'Agglo à hauteur de 500 m<sup>3</sup>/an.

M. CLAVIJO souhaite disposer de ce document.

M. POUJOL lui communiquera.

#### Entrepôts Consorts Minguez (ECM)

M. MINGUEZ présente le bilan 2016 (actions de prévention, bilan du SGS, compte rendu des anomalies-incidents-accidents, programme d'objectifs de réduction des risques, décisions dont a fait l'objet l'installation, études des dangers).

M. GALTIER regrette l'absence de contact entre les participants au CSS Capiscol depuis la réunion précédente qui s'est tenue 18 mois auparavant. Il insiste sur le fait que les risques sont importants dans les entreprises sans procédures particulières de sécurité et où sont utilisés des produits dangereux. Il rappelle l'incident chimique survenu à Maureilhan en novembre dernier et s'étonne que des professionnels du vin soient autorisés à manipuler de l'acide nitrique et de la soude. Il énumère les incendies survenus dans la zone du Capiscol de 2005 à 2013, notamment à la COVED (ICPE traitant les déchets industriels) dans un extrait de lettre envoyée au préfet, suite à la réunion de CSS de juin 2016, et qui n'a jamais eu de réponse. Il note que les entreprises de la zone sont hétéroclites, certaines étant potentiellement dangereuses, d'autres non. Il rappelle les demandes de l'OMESC datant de 2005 : un panneautage indiquant aux véhicules l'entrée dans une zone « SEVESO seuil haut » et les consignes à appliquer en cas de sinistre.

M. LABELLE répond que l'incident de Maureilhan ne relève pas de la compétence de la DREAL et qu'il n'en connaît pas les détails.

M. AVARGUEZ précise que les secours ont joué leur rôle : 83 personnes ont été évacuées et 3 personnes légèrement intoxiquées prises en charge.

M. LABELLE explique que chaque installation visée par la réglementation ICPE et soumise à autorisation est l'objet d'une étude de danger veillant notamment à éviter des conséquences en chaîne sur les installations voisines. Il précise que chaque incendie fait l'objet d'un rapport prescrivant des dispositions supplémentaires de sécurité, ou actant le fait que l'incident ou accident est lié à un non-respect des prescriptions. Dans ce cas, l'installation fait l'objet d'un arrêté de mise en demeure et d'un procès-verbal. Tel a été le cas pour la COVED en 2010. En tout état de cause, cet incendie n'a pas eu de conséquences néfastes sur des personnes ou d'autres installations.

M. GALTIER précise que ce sont les actes malveillants qu'il craint. De ce fait, il souhaite que la zone entière soit davantage surveillée.

M. LABELLE répond qu'il n'y a pas d'obligation légale à mettre sous surveillance l'ensemble de la zone d'activité. Les installations SEVESO sont soumises à des réglementations fortes en matière de sécurité. Il est du ressort des autres entreprises de se protéger des intrusions et des actes malveillants.

M. MINGUEZ estime que la dissuasion (caméras de surveillance, rondes) est efficace dans une certaine mesure mais n'arrêtera pas une personne décidée à nuire.

M. FLUTRE demande qui informe les populations sur la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident majeur, et à quelle fréquence. Il évoque le système de sécurité de Suez qui prévoit des appels téléphoniques auprès des résidents.

M. AVARGUEZ répond qu'une plaquette d'informations a été largement diffusée dans le cadre du PPI. Il y est conseillé de s'informer sur fréquence radio. Il n'est pas prévu d'appels personnalisés.

M. LABELLE indique qu'après des mois de réflexion sur l'équilibre à trouver entre sûreté et information du public, une circulaire conjointe des Ministères de l'Intérieur et de la Transition écologique et solidaire est parue le 6 novembre 2017. Elle établit les éléments qui peuvent être diffusés ou non. L'information disponible sur le site internet national de l'inspection des installations classées ([www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr](http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr)) sera donc révisée en 2018. La plaquette PPI, qui sera mise à disposition par la préfecture, comportera les informations sur la conduite à tenir lors de situations accidentelles.

En réponse à une question de M. MATEU sur le panneautage dans la zone, M. LABELLE et Mme METGE indiquent que la réponse figure dans le dernier compte rendu : « la pose des panneaux d'information devait faire l'objet d'une réunion entre les deux Mairies concernées et la Communauté d'agglomération ».

M. GALTIER regrette que l'Agglo ne soit pas représentée à la réunion et que certains Maires manquent de respect envers les associations.

## **2) Bilan activité de l'inspection**

Mme METGE présente le bilan des actions de l'inspection menées en 2016.

## **3) Point PPRT**

Mme METGE rappelle que la zone du Capiscot compte deux PPRT (PPRT Minguez, PPRT SBM Formulation/Gazechim).

En réponse à une question de M. GALTIER, M. LABELLE indique que, pour être conforme à l'esprit de la circulaire ministérielle, certaines informations sur les entreprises de la zone ont été édulcorées et certains documents retirés du site internet national de l'inspection des installations classées ([www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr](http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr)). Il ajoute que tous les actes administratifs concernant chaque entreprise sont disponibles.

#### **4) Espace de discussion**

M. GALTIER souhaite que le projet de compte rendu soit diffusé rapidement aux participants de la réunion pour pré-validation, et non dans trois mois.

Mme METGE et M. LABELLE acquiescent tout en expliquant que ce temps est justement utilisé en allers-retours entre chaque membre du bureau et son collègue respectif.

*La séance est levée à 15 heures 20.*

Le sous-préfet de Béziers



Christian POUGET